



ÉCOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

"Yves Marie Bruel"

GRILLE TARIFAIRE PRÉVISIONNELLE 2024/25



ADHESION ANNUELLE PAR FAMILLE				30 €		
EVEIL MUSICAL ET DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE						
ÉVEIL MUSICAL	3 à 5 ans	séances de 45'/sem	145 €			
	PS/MS/GS maternelle		soit 59/43/43			
DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE	À partir de 6 ans (CP)	Cours d'initiation 30' + Ateliers instrumentaux (vents, cordes, percussions)	Enfants - 7 ans	380 €		
				soit 152/114/114		
				GRAND AVIGNON & VAUCLUSE	HORS GRAND AVIGNON ou VAUCLUSE	
			Enfants + 7 ans	Famille	Grand Avignon*	
				285 €	160 €	380 €
				soit 115/85/85		soit 152/114/114
PRATIQUES INSTRUMENTALES / VOCALES						
CURSUS COMPLET	À partir de 7ans (CE1) jusqu'à 18 ans	Cursus comprenant obligatoirement : Cours d'instrument ou chant , Formation musicale et une pratique collective		396 €	234 €	630 €
				soit 160/118/118		soit 250/190/190
* Participation financière du Grand Avignon dans le cadre du dispositif écoles associées au Conservatoire du Grand Avignon pour les élèves domiciliés sur le Grand Avignon ou Vaucluse inscrits à l'un des enseignements éligibles. La pratique d'un 2° instrument n'ouvre pas droit à ce dispositif. La date de naissance de l'élève doit être comprise entre le 1er Janvier 2007 et le 31 Décembre 2017						
ADULTES	à partir de 18 ans	Cours individuels d'instrument ou chant 30' hebdo		690 €	soit 280/205/205	
		Cours individuels d'instrument ou chant 45' hebdo		990 €	soit 390/300/300	
		Option FM et Pratique collective	Inclus dans le tarif annuel			
PRATIQUES COLLECTIVES ET PARCOURS PERSONNALISÉS						
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE	Orchestres, musique de chambre, musiques actuelles, atelier voix	Moins de 18 ans		185 €	soit 75/55/55	
		Adulte		220 €	soit 88/66/66	
PARCOURS PERSONNALISÉ	lycéens, étudiants, cas particuliers (sur validation par la direction)	Cours d'instrument 30' hebdo + pratique collective ou FM		630 €	soit 250/190/190	
INSTRUMENT SUPPLÉMENTAIRE	Sur validation par la direction	30 ' hebdo		480 €	soit 192/144/144	
MODALITÉS DE RÈGLEMENT						
Chèques, espèces ou CARTE BANCAIRE au secrétariat de l'école de musique						
Règlement en 1 échéance ou 3 échéances au 15 octobre/ 15 Janvier /15 Avril						
1ère échéance incluant la cotisation annuelle famille de 30 € et 40% des frais de scolarité , solde réparti à égalité sur les deux échéances restantes						
RÉDUCTIONS POUR INSCRIPTIONS DE PLUSIEURS ENFANTS D'UNE MÊME FAMILLE						
réduction de 15% à partir du 3ème élève sur le tarif le moins élevé						
DIVERS						
Inscription en cours d'année	Frais de scolarité calculés par trimestre					
Démission en cours d'année	Sur demande écrite motivée et accord de la direction : Calcul semestriel proratarisé et remboursement au maximum de la moitié de la cotisation annuelle					